



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00553

Numéro SIREN : 819 150 293

Nom ou dénomination : A.H.P.R

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/018059

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/018059**
n°de gestion : **2016B00553**
n°SIREN : **819 150 293 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 29/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.H.P.R - Société par actions simplifiée
32 galerie de L'arlequin 38100 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1335959

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise A.H.P.R.				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 32 GALERIE DE L ARLEQUIN 38100 Grenoble						
SIREN 8 1 9 1 5 0 2 9 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 0				Durée de l'exercice précédent* 0		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilitisations corporelles *		028	030		
	Immobilitisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 200 070		5 200
		Autres* (3)	072	1 141 074		1 141
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	6 341 098		6 341
	Total général (I + II)		110	6 341 112		6 341
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		(100)
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 2 8 NOV. 2017 131)			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		2 964
	Provisions réglementées			140		
Total I			142		2 864	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		269
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3)			172		3 167
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176		3 477	
Total général (I + II + III)			180		6 341	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

ceci conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A . H . P . R		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	45 584	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	42 620	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 964	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }			300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	2 964	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	2 964	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
		Créance due au report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	2 964
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	2 964

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original

SASU AHPR
32 Galerie de l'arlequin
38100 Grenoble
Siret : 81915029300010

PROCÈS-VERBAL
(Décisions de l'associé unique du 16 Octobre 2017)

Monsieur Ahmed ADJMI

L'an deux mille Dix sept, le seize Octobre à Grenoble,

L'actionnaire de la société SASU AHPR au capital de 100€ Ahmed ADJMI, demeurant au 32 Galerie de l'arlequin – 38100 Grenoble, s'est réuni à Grenoble, en assemblée ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etait Présent :

- Monsieur Ahmed ADJMI
Demeurant 32 Galerie de l'arlequin – 38100 Grenoble
Titulaire de 100 parts,

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahmed ADJMI, associé-Président.

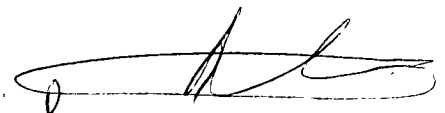
Il constate que l'associé présent possède 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice.

Après réflexion, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE DÉCISION

celle conforme à l'original 

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par 2964 Euros de bénéfice. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME DÉCISION

Les comptes faisant apparaître 2964 € de bénéfice, l'associé unique décide de l'affecter de la manière suivante :

- 10 euros au compte « réserve légale »
- 2954 euros au compte « autre réserve »

TROISIÈME DÉCISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Le gérant,
Ahmed ADJMI

certifié conforme à l'original 